

Conférence Lawyering for Change 2022

SYNTHESE

Comment impliquer les jeunes à travers les cliniques juridiques pour porter le changement ?

Workshop - jeudi 13 octobre 14h-15h20

Intervenant.e.s :

- **Fathiya Saidi** – Secrétaire générale de l'Union de l'Action Féministe à Tanger (Maroc)
- **Younous Arbaoui** – Professeur assistant à Vrije Universiteit Amsterdam (Pays-Bas)
- **Ulrich Stege** – Directeur de l'IUC Clinical Legal Education Program (Maroc)
- **Titouan Berhaut-Streel** - Equality Law Clinique de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique)

Modération par Arnaud Dandoy - Knowledge & Learning Manager région Euromed, Avocats Sans Frontières (Tunisie)

Dans de nombreux contextes, ASF a fait plusieurs constats au sein des systèmes de justice : la lenteur règne, les garanties judiciaires ne sont pas respectées, les décisions de justice sont influencées par le pouvoir exécutif et les populations s'en détournent. Face à ce diagnostic, l'accent est rarement mis sur les avocat.e.s, qui ont pourtant un rôle majeur à jouer pour permettre aux justiciables d'accéder à leurs droits et à la justice. Pour cause, le processus de formation des avocat.e.s est un processus très sélectif et coûteux, le contenu même de formation basé sur la théorie et la doctrine, ne donne que très peu de formation pratique et, dans certains contextes, est même complètement déconnecté de l'état des connaissances et des besoins des populations vulnérables.

Les efforts pour améliorer l'accès à la justice s'articulent avec les initiatives pour réformer les formations juridiques des pays du Sud. Dès la fin des années 1990, un nombre croissant d'acteur.rice.s de la coopération internationale (ASF y compris) ont financé la diffusion et l'application locale de modèles de cliniques juridiques et de standards à suivre en la matière.

Depuis une trentaine d'année, nous avons, en effet, observé une réorientation de l'aide au développement, entre autres, vers l'appui à l'Etat de droit. Dans la réingénierie de cette aide, les programmes internationaux de coopération ont fait de la réforme du système juridique, en général, et de la réforme de l'enseignement du droit, en particulier, une priorité de l'action publique.

Différents types de cliniques juridiques ont été développées. La plupart reposent sur le modèle traditionnel que nous retrouvons surtout aux Etats-Unis qui est axé sur l'acquisition d'aptitudes professionnelles juridiques et techniques. Ce modèle fonctionne comme un dispensaire juridique fournissant des conseils juridiques à un public cible. À côté de cela, il existe d'autres cliniques spécialisées dans un champ particulier du droit tels que le droit de l'environnement, les droits humains ou le droit de la migration ; alors que d'autres se spécialisent dans le plaidoyer ou encore dans des services de représentation juridique.

Toutes ces cliniques, peu importe leur modèle et spécialisation, présentent une double vocation : pédagogique en ce qu'elles rendent possible un apprentissage pratique du droit ; et, sociale en ce qu'elles permettent aux étudiant.e.s en droit de mettre en œuvre de manière précoce leurs apprentissages au bénéfice des populations vulnérables.

Mais ce « virage clinique » n'a pas toujours apporté les résultats attendus. Que ce soit dans les pays de l'Est ou en Amérique de Sud, de nombreuses cliniques ayant reçu l'appui financier de bailleurs internationaux ont eu énormément de mal à se développer, par manque de fonds, mais aussi en raison d'une certaine résistance des enseignant.e.s.

Ce workshop visait à interroger les structures et les processus qui président à ce mouvement global de réforme, les interactions entre les différents acteurs impliqués (Nord et Sud), les blocages observés, les problèmes de légitimité qui accompagnent ce mouvement global de réforme, etc. La question à se poser est la suivante : « Comment peut-on arriver à instaurer une clinique de manière durable, dans un contexte local, universitaire avec des étudiants bénévoles qui soient également des citoyens actifs et critiques du monde qui les entourent ? ».

Pour plus d'informations sur les réponses apportées par les intervenant.e.s à ces questions, vous pouvez consulter le rapport exhaustif ainsi que les présentations powerpoint de la session.